

# HAROPA PORT | Le Havre

## TARIFS ANNEXES DE PRESTATIONS DIVERSES

(exprimés en euros)

### Les prix figurant au présent tarif ne tiennent pas compte de la TVA.

Les prestations figurant au présent tarif peuvent faire l'objet de conventions particulières.

Les prestations sont payables à 45 jours, date d'émission de la facture.

En cas de retard de paiement des pénalités de retard seront calculées sur la base du montant TTC figurant sur la facture augmenté du taux directeur (taux de refinancement) semestriel de la banque centrale européenne en vigueur à la date d'émission de la facture majorée de 10 points, dont le montant ne peut être inférieur à trois fois le taux d'intérêt légal. Ces pénalités seront automatiquement et de plein droit acquises à HAROPA PORT - DT Le Havre sans formalité aucune ni mise en demeure préalable, sans préjudice de toute autre action que la DT Le Havre serait en droit d'intenter, à ce titre, à l'encontre de l'acheteur.

En outre, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, d'un montant de QUARANTE (40) euros sera due, de plein droit et sans notification préalable, en cas de retard de paiement. La DT Le Havre se réserve le droit de demander à l'Acheteur, une indemnisation complémentaire si les frais de recouvrement effectivement engagés dépassaient ce montant, sur présentation de justificatifs.

Les prestations d'accueil des navires dans les formes ainsi que de sécurité portuaire disposent chacune d'une tarification complète dans un fascicule indépendant.

DATE D'APPLICATION : 1er janvier 2025

### TABLE DES MATIERES

- I MAIN-D'ŒUVRE
- II LOCATION D'EQUIPEMENTS
- III LOCATION DE MATERIELS FLOTTANTS, AVEC EQUIPAGE
- IV UTILISATION DES INFRASTRUCTURES FERROVIAIRES DU DOMAINE PORTUAIRE
- V DIVERS
- VI PRESTATIONS DE SURETE ET D'ACCUEIL AU NAVIRES

## I. TARIFS DE PRESTATIONS DE MAIN-D'ŒUVRE

LIGNES DE TARIFS	Tarifs annexes 2025 (en euros)
<p><b>Prestation de main d'œuvre :</b></p> <p>→ <i>Les tarifs de main-d'œuvre comprennent les frais d'encadrement, les frais d'utilisation des matériels portables (poste à souder, vérins,etc ...) et l'utilisation des véhicules de chantier (VL et camionnettes)</i></p> <p>→ <i>Majoration de 50 % en week-end ou férié de jour</i>  → <i>Majoration de 100 % en semaine de nuit</i>  → <i>Majoration de 150 % en week-end ou férié de nuit</i>  → <i>Majoration de 200 % personnel BTP hors astreinte</i>  → <i>Astreinte : forfait minimum de 4 heures à 200%</i></p> <p style="margin-left: 20px;">- Cadre et maîtrise, à l'heure</p> <p style="margin-left: 20px;">- Administratif, à l'heure</p> <p style="margin-left: 20px;">- Ouvrier et technicien (dont aide-topographe, maintenance éclairage ..), à l'heure</p> <p style="margin-left: 20px;">- Officier (capitaine, chef mécanicien,second) , à l'heure</p> <p style="margin-left: 20px;">- Personnel marin d'exécution (patron de vedette, maître d'équipage, graisseur et matelot) , à l'heure</p> <p style="margin-left: 20px;">- Déplacement d'un agent, dans un rayon de 5 kilomètres</p> <p style="margin-left: 20px;">- Déplacement d'un agent, dans un rayon de 20 kilomètres</p> <p style="margin-left: 20px;">- Déplacement d'un agent, dans un rayon de 80 kilomètres</p>	108,30 57,40 85,90 106,50 75,70 36,20 72,70 145,60

## II. TARIFS DE LOCATION D'EQUIPEMENTS

LIGNES DE TARIFS	Tarifs annexes 2025 (en euros)
<p>- Masse étalon, par jour (en tonne, hors transport)</p> <p>- Location d'une nacelle automotrice pour intervention uniquement sur les équipements de la DT Le Havre, y compris le personnel de conduite (2 personnes), à l'heure (toute heure commencée étant due), pour un minimum de 4 heures</p> <p>→ <i>La mise en œuvre de moyens spécifiques pour le transport de la nacelle sera soit prise en charge directement par l'utilisateur, soit refacturée au prix coûtant</i>  <i>l'utilisateur, soit refacturée au prix coûtant</i></p> <p>→ <i>Majoration de 50 % en week-end ou férié de jour</i>  → <i>Majoration de 100 % en semaine de nuit</i>  → <i>Majoration de 150 % en week-end ou férié de nuit</i></p> <p>- Défenses cylindriques flottantes, par jour</p> <p>- Défenses gonflables cylindriques 2,5 x 5,5 et 3,5 x 6,5 type YOKOHAMA</p> <p>- intérieur port, à la journée (LE HAVRE ou ANTIFER)</p> <p>- Mise en place et repli d'une défense (l'intervention comprend la sortie d'une défense avec ses amarres de fixation à terre du hangar 3, la mise à l'eau Quai Joannès Couvert et le remisage, après utilisation, à partir du même quai)</p> <p>- Mise en place et repli d'une défense gonflable cylindrique 2,5 x 5,5 - Quai Pierre Callet</p> <p>- Mise en place et repli d'une défense cylindrique flottante sur le GRAND CANAL du HAVRE</p>	40,10 219,40 67,10 396,10 215,50 967,80 477,30

### III. TARIFS DE LOCATION DE MATERIELS FLOTTANTS, AVEC EQUIPAGE

LIGNES DE TARIFS	Tarifs annexes 2025 (en euros)
<p>→ Ces tarifs s'appliquent à des prestations dans le Port du Havre. Pour des prestations hors du Havre, il convient à chaque occasion de se mettre en rapport avec le Service des ACCES ET ENVIRONNEMENT MARITIME (AEM)</p> <p>→ Les tarifs horaires ne sont pas fractionnables</p>	
<b>- Drague GAMBE D'AMFARD à l'heure</b>	2 571,70
<b>- Navire multifonctions " BENTHOS " (avec son équipage de 4 marins) à l'heure</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• plus-value horaire pour les dimanches, jours fériés et nuits (21 h à 6 h)</li> </ul>	999,00
	139,90
<b>- Remorqueur " LE CAUX " (1000 CV), à l'heure</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• plus-value horaire pour les dimanches, jours fériés et nuits (21 h à 6 h)</li> <li>• plus-value horaire pour utilisation avec barre niveleuse</li> </ul>	847,50
	125,20
	21,10
<b>- Vedette "LYNX" ou "LEOPARD" à l'heure</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• plus-value horaire pour les dimanches, jours fériés et nuits (21 h à 6 h)</li> </ul>	228,10
	31,40
<b>- Autres engins (vedettes, canots, zodiacs), à l'heure</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• plus-value horaire pour les dimanches, jours fériés et nuits (21 h à 6 h)</li> </ul>	130,30
	16,90
<b>- Vedette "HYPHOS" (personnel et matériel d'hydrographie compris), à l'heure</b>	782,20
<b>- Ponton de charge (BK 48,56 et 57) (sans personnel) remorqué par nos soins, (remorquage en sus)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• par jour de calendrier non fractionnable</li> <li>• remise pour location entre 1 et 3 mois en continu</li> <li>• remise pour location au-delà de 3 mois en continu</li> </ul>	425,80
<b>- Ponton d'accostage (sans personnel) remorqué par nos soins, (remorquage en sus)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• par jour de calendrier non fractionnable</li> <li>• remise pour location entre 1 et 3 mois en continu</li> <li>• remise pour location au-delà de 3 mois en continu</li> </ul>	193,60
<b>- Amarrage d'un navire sur un ponton d'accostage du service AEM</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• par jour et par mètre de longueur hors tout du navire</li> </ul>	2,70
<b>- Ponton modulaire (sans personnel)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• par jour de calendrier non fractionnable</li> </ul>	162,60
<b>- Ponton de nettoyage "GLOUTON" (avec personnel), à l'heure</b>	358,60
<b>- Barrage flottant type "BALEAR", "RIVER GUARD" ou "FLEXIBOOM" pour confinement des</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• forfait par opération pour mise en place, enlèvement et remise en état du barrage (frais de nettoyage et de réparation en sus) pour 100 m de barrage</li> <li>• location journalière en sus du forfait, prix par 100 m de barrage</li> </ul>	3 471,20
	704,30
<b>- Equipe de lutte antipollution (3 marins, véhicule utilitaire léger, matériel de lutte antipollution), à l'heure</b>	303,80
<b>- Réalisation d'un prélèvement de sédiment</b>	534,10

#### IV. UTILISATION DES INFRASTRUCTURES FERROVIAIRES DU DOMAINE PORTUAIRE

LIGNES DE TARIFS	Tarifs annexes 2025 (en euros)
<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Redevance par nombre de sillons utilisés X tarif unitaire</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>. Tarif unitaire</li> </ul> </li> <li>- <b>Redevance de stationnement des rames de wagons sur le faisceau de la Plaine Alluviale</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>. Tarif unitaire par voie occupée</li> </ul> </li> </ul> <p><i>Délai forfaitaire gratuit : 10h</i>  <i>Interruption du décompte du délai gratuit de 20h à 6h</i>  <i>Interruption du décompte du délai gratuit les samedi, dimanche et jours fériés</i>  <i>Facturation par voie et par période indivisible de 24h</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Redevance de stationnement des engins moteurs sur le faisceau de la Plaine Alluviale</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>. Tarif unitaire</li> </ul> </li> </ul> <p><i>Délai forfaitaire gratuit : 3h</i>  <i>Interruption du décompte du délai gratuit de 20h à 6h</i>  <i>Interruption du décompte du délai gratuit les dimanche et jours fériés</i>  <i>Facturation par voie, par engin moteur et par heure indivisible</i></p> <p><i>Une nouvelle redevance sera appliquée au faisceau de soutien P2000 à compter du 01 Juillet 2025.</i>  La période Janvier à Juin fera l'objet de simulations de facturations trimestrielles auprès des débiteurs</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Redevance de stationnement des rames de wagons sur le faisceau de soutien Port 2000</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>. Tarif unitaire par voie occupée</li> </ul> </li> </ul> <p><i>Délai forfaitaire gratuit : 10h</i>  <i>Interruption du décompte du délai gratuit de 20h à 6h</i>  <i>Interruption du décompte du délai gratuit les samedi, dimanche et jours fériés</i>  <i>Facturation par voie et par période indivisible de 24h</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Redevance de stationnement des engins moteurs sur le faisceau de soutien Port 2000</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>. Tarif unitaire</li> </ul> </li> </ul> <p><i>Délai forfaitaire gratuit : 3h</i>  <i>Interruption du décompte du délai gratuit de 20h à 6h</i>  <i>Interruption du décompte du délai gratuit les dimanche et jours fériés</i>  <i>Facturation par voie, par engin moteur et par heure indivisible</i></p>	0,00 1 407,70  58,70  0,00 1 407,70  58,70

#### V. DIVERS

LIGNES DE TARIFS	Tarifs annexes 2025 (en euros)
<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Prestations de fournitures statistiques</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>. Conception initiale si nécessaire, par jour</li> <li>. Exécution, mise en forme et envoi, à l'heure</li> <li>. Editions standards du trafic conteneurs à destination des professionnels (par unité)</li> <li>. Editions standards du trafic conteneurs à destination des professionnels (par unité) au delà de 70 pays</li> </ul> </li> <li>- <b>Forfait établissement du PVCA</b></li> </ul>	1 022,10 100,10 46,40 36,90  200,00

#### VI. TARIFS DE PRESTATIONS DE SURETE ET D'ACCUEIL AUX NAVIRES

*Ces tarifs font l'objet d'une grille tarifaire indépendante*